

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Public Works and Government Services Canada Canada Place/Place du Canada 10th Floor/10e étage 9700 Jasper Ave/9700 ave Jasper Edmonton Alberta T5J 4C3

Bid Fax: (780) 497-3510

Request For a Standing Offer Demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada Canada Place/Place du Canada 10th Floor/10e étage 9700 Jasper Ave/9700 ave Jasper Edmonton Alberta T5J 4C3

Title - Sujet Fire Systems Repair, Replaceme	nt &					
Solicitation No N° de l'invitat	ate					
W6895-200043/A		20	020-02-2	0		
Client Reference No N° de ré	férence du client	G	ETS Ref	. No N° de réf. de SEAG		
W6895-200043		P۱	W-\$EDN	И-183-11805		
File No N° de dossier EDM-9-42222 (183)	CCC No./N° CCC - FN	/IS	No./N°	VME		
Solicitation Closes -	l 'invitation pre	er	nd fin	Time Zone		
at - à 02:00 PM	p. (•		Fuseau horaire		
0.0				Mountain Daylight		
on - le 2020-04-01				Saving Time MDT		
Delivery Required - Livraison e	xigée					
See Herein						
Address Enquiries to: - Adress	er toutes questions à:		В	uyer ld - ld de l'acheteur		
Tikhonovitch, Alex			ed	lm183		
Telephone No N° de téléphon	ie		FAX No	X No N° de FAX		
(780)901-7940 ()			(780)497-3510			
(780)901-7940 () (780)497-3510 Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE 4 WING CFB COLD LAKE 6550 STN FORCES, B7 COLD LAKE Alberta T9M2C6 Canada						
Security - Sécurité						
This request for a Standing Offer includes	provisions for security.					

Cette Demande d'offre à commandes comprend des dispositions en matière de sécurité.

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Signature Date



7.1

7.2

7.3 7.4

7.5

File No. - N $^{\circ}$ du dossier EDM-9-42222

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX......3 1.1 1.2 1.3 1.4 1.5 PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS......4 2.1 22 23 ANCIEN FONCTIONNAIRE5 2.4 2.5 PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES......7 PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION......9 PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.......10 5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ. EXIGENCES FINANCIÈRES ET 6.1 6.2

File No N° du dossier	
EDM-9-42222	

	,	
7.1	ÉNONCÉ DES TRAVAUX	
7.2	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	
7.3	Durée du contrat	
7.4	DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	
7.5	PAIEMENT	
7.6	INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION	
7.7	Assurances	
7.8	CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	
7.9	PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI – MANQUEME	
PART	DE L'ENTREPRENEUR	18
ANNE	XE « A »	19
ÉNO	NCÉ DES TRAVAUX	19
ANNE	XE « B »	20
BAS	E DE PAIEMENT	20
ANNE	XE « C »	29
LIST	E DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	29
ANNE	XE « D » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	30
INST	RUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	30
ANNE	XE « E » DE LA PARTIE 5 DE LA DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES	31
	GRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI – ESTATION	31

File No. - N° du dossier EDM-9-42222

Id de l'acheteur - Buyer ID EDM183 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

Partie 1 Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin; Partie 2 Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC: Partie 3 Instructions pour la préparation des offres : donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection: Partie 5 Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; Partie 6 Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances : comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre: et Partie 7 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent : 7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent l'Énoncé des travaux, la Base de paiement, les instruments de paiement électronique, le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation et toute autre annexe.

1.2 Sommaire

1.2.1 Les travaux énoncés dans la présence convention d'offre à commandes (COC) doivent comprendre la fourniture de l'ensemble de la main-d'œuvre, des matériaux, des outils, de l'équipement, du transport et de la supervision nécessaires pour la réparation, l'entretien et la certification, après un essai de simulation, du matériel remplacé ou réparé des systèmes d'extinction d'incendie et de tous les dispositifs anti-refoulement. Les services doivent être fournis au fur et à mesure des besoins. On prévoit attribuer l'offre à commandes à une seule entreprise. L'offre à commandes sera établie pour une période de deux (2) ans et sera assortie de deux (2) périodes d'option additionnelles d'un (1) an. L'utilisation pendant la durée sont estimés à 1 260 000 \$ (TPS/TVH comprises). La présente demande de propositions comporte des exigences OBLIGATOIRES. Voir les parties 4 et 5 de la DOC pour plus de détails.

La présente DOC permet aux offrants d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leurs offres. Les offrants doivent consulter \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W6895--200043/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W6895--200043

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-9-42222

ld de l'acheteur - Buyer ID $EDM183 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

la partie 2 de la DOC, Instructions à l'intention des offrants, et la partie 3 de la DOC, Instructions pour la préparation des offres, pour obtenir de plus amples renseignements sur le recours à cette méthode.

1.3 Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin comporte des exigences relatives à la sécurité. Pour de plus amples renseignements, consulter la Partie 6 – Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances; et la Partie 7 – Offre à commandes et clauses du contrat subséquent. Pour de plus amples renseignements sur les enquêtes de sécurité sur le personnel et les organismes, les offrants devraient consulter le site Web du <u>Programme de sécurité des contrats</u> de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html.)

1.4 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.5 Migration prévue vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Le Canada s'efforce actuellement de mettre au point une SAE en ligne plus rapide et plus conviviale pour commander des biens et des services. Pour en savoir plus sur la transition prévue vers ce système et sur les incidences éventuelles sur toute offre à commandes subséquente attribuée dans le cadre de cette demande de soumissions, reportez-vous à la section 7.15 – Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE).

Le communiqué de presse du gouvernement du Canada fournit des renseignements additionnels.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document <u>2006</u> (2019-03-04) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document <u>2006</u>, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : 120 jours \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W6895-200043/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W6895-200043 N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-9-42222

ld de l'acheteur - Buyer ID $EDM183 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués dans la DOC.

Remarque : Pour les offrants qui choisissent de soumissionner en utilisant Connexion postel pour la clôture des offres à l'Unité de réception des soumissions dans la région de la capitale nationale, l'adresse de courriel est la suivante :

tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque: Les offres ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées 2006, ou pour envoyer des offres au moyen d'un message Connexion postel si l'offrant utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

2.3 Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les offrants doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'émission d'une offre à commandes. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des offres est complétée, le Canada informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra l'offre non recevable.

Définitions

Pour les fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la <u>Loi sur la gestion des</u> <u>finances publiques</u>, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la <u>Loi sur la pension de la fonction publique</u> (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la <u>Loi sur les prestations de retraite supplémentaires</u> L.R., 1985 ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP.

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W6895--200043/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W6895--200043

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-9-42222

ld de l'acheteur - Buyer ID $EDM183 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la <u>Loi sur la pension de retraite</u> <u>des Forces canadiennes</u>, L.R., 1985, ch. C-17, à la <u>Loi sur la continuation de la pension des services de défense</u>, 1970, ch. D-3, à la <u>Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada</u>, 1970, ch. R-10, et à la <u>Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada</u>, L.R., 1985, ch. R-11, à la <u>Loi sur les allocations de retraite des parlementaires</u>, L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la *Loi sur le Régime de pensions du Canada*, L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire touchant une pension?

Oui() Non()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire:
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les offrants acceptent que le statut de l'offrant retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'<u>Avis sur la</u> Politique des marchés : 2012-2 et les Lignes directrices sur la divulgation des marchés.

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs?

Oui () Non ()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

File No. - N° du dossier EDM-9-42222

Id de l'acheteur - Buyer ID $EDM183 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

2.4 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins 5 jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.5 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur Alberta et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

 Si l'offrant choisit d'envoyer son offre par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2006. Le système Connexion postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et de 20 Go par conversation. La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

> Section I : Offre technique Section II : Offre financière Section III : Attestations

Section IV: Renseignements supplémentaires

• Si l'offrant choisit de transmettre son offre sur papier, le Canada demande que l'offre soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I: Offre technique (1 copies papier)

Section II: Offre financière (1 copies papier)

Section III: Attestations (1 copies papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W6895-200043/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W6895-200043 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-9-42222

Id de l'acheteur - Buyer ID $EDM183 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

• Si l'offrant fournit simultanément plusieurs copies de son offre à l'aide de méthodes de livraison acceptables, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur offre en format papier :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la DOC.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la <u>Politique d'achats écologiques</u> (https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants doivent :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

Section I: Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures - offre

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « D » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « D » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

Id de l'acheteur - Buyer ID EDM183 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier EDM-9-4222

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Conformément aux instructions générales, soumission de la demande d'offre à commandes (DOC), les offres doivent être soumis au bureau désigné pour la réception des offres, et doivent être reçues au plus tard à la date et heure de clôture des soumissions pour montré à la page 1 de la DOC. Un taux doit être saisi pour chaque élément énuméré dans le bordereau des prix unitaires de l'offre.

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1 Évaluation du prix-offre

Clause du Guide des CCUA M0220T (2016-01-28), Évaluation du prix-offre

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires seulement

Clause du *Guide des CCUA* M0031T (2007-05-25), Méthode de sélection - critères techniques obligatoires seulement

PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les offrants doivent présenter avec leur offre, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web <u>Intégrité – Formulaire de déclaration</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ») du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploideveloppement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).</u>

File No. - N° du dossier EDM-9-42222

ld de l'acheteur - Buyer ID $EDM183 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES

6.1 Exigences relatives à la sécurité

- Les conditions suivantes doivent être respectées avant l'émission de l'offre à commandes :
 - a) l'offrant doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la Partie 7A – Offre à commandes;
 - les individus proposés par l'offrant et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature classifiée ou protégée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 7A – Offre à commandes;
 - l'offrant doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature classifiée ou protégée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé;
- 2. On rappelle aux offrants d'obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'émission de l'offre à commandes, pour permettre à l'offrant retenu d'obtenir la cote de sécurité requise, demeure à l'entière discrétion du responsable de l'offre à commandes.
- 3. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les offrants devraient consulter le site Web du <u>Programme de sécurité des contrats</u> de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html).

File No. - N° du dossier EDM-9-4222

PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

7.1 Offre

7.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément à l'énoncé des travaux reproduit à l'annexe « A ».

7.2 Exigences relatives à la sécurité

- 7.2.1 Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes, tel que prévu par le Programme de sécurité des contrats) s'appliquent et font partie intégrante de l'offre à commandes.
- L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par le Programme de sécurité des contrats (PSC) du Secteur de la sécurité industrielle (SSI) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
- 2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par le PSC/SSI/TPSGC. Tant que les autorisations de sécurité du personnel de l'entrepreneur requises au titre du présent contrat n'ont pas été émises par le PSC/SSI/TPSGC, ces derniers NE peuvent PAS PÉNÉTRER sur les lieux sans une escorte.
- Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable du PSC/SSI/TPSGC.
- 4. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
- de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe C;
- b) du Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition).

7.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées</u> <u>d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

7.3.1 Conditions générales

2005 (2017-06-21), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W6895--200043/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W6895--200043

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-9-42222

Id de l'acheteur - Buyer ID $EDM183 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

7.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens et services qu'il fournit au gouvernement fédéral dans le cadre de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats effectués par le Canada, y compris ceux payés au moyen d'une carte d'achat du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe intitulée Formulaire de rapport d'usage périodique. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

premier trimestre : du 1 avril au 30 juin

deuxième trimestre : du 1 juillet au 30 septembre troisième trimestre : du 1 octobre au 31 décembre quatrième trimestre : du 1 janvier au 31 mars

Période de l'offre à commandes

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours civils suivant la fin de la période de référence.

7.4 Durée de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du _____ au

7.4.2 Prolongation de l'offre à commandes Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour une période supplémentaire ______, à partir du ______ jusqu'au ______, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes _____ jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

7.5 Responsables

7.5.1 Responsable de l'offre à commandes

I a was was also also Haffina à assessant also sat.

Le responsable de l'oltre à commandes est :
Nom : Titre : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Direction générale des approvisionnements Direction :
Adresse :

N° de l'invitation - Solicitation No W6895-200043/A N° de réf. du client - Client Ref. No. W6895-200043

N° de la modif - Amd. No.

EDM-9-42222

File No. - N° du dossier

Id de l'acheteur - Buyer ID EDM183 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Téléphone : Télécopieur : Courriel :	
a responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son	

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

7.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

7.5.3 Représentant de l'offrant

nom:
titre:
téléphone:
Facsimilé:
courrier:

7.6 Divulgation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP), l' entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à <u>l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2</u> du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

7.7 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : Le ministère de la Défense nationale, La 4e Escadre Cold Lake, Cold Lake, Alberta.

7.8 Procédures pour les commandes

Meilleure offre à commandes : l'offre qui fournit la meilleure valeur (le prix le plus bas) sera retenue.

Le chargé de projet établira la portée des travaux devant être exécutés par la firme de succès et de négocier le niveau d'effort requis pour effectuer le travail sur la base des taux horaires indiqués dans l'offre à commandes.

File No. - N° du dossier EDM-9-42222

ld de l'acheteur - Buyer ID $EDM183 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

7.9 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide des formulaires dûment remplis ou de leurs équivalents, comme il est indiqué aux paragraphes 2 ou 3 ci-après, ou au moyen de la carte d'achat du Canada (Visa ou MasterCard) pour les besoins de faible valeur.

- Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.
- 2. Les formulaires suivants sont disponibles au site Web Catalogue de formulaires :
 - PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquente à une offre à commandes
 - PWGSC-TPGSC 942-2 Commande subséquente à une offre à commandes (Livraison multiple)
 - PWGSC-TPSGC 944 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (anglais seulement)
 - PWGSC-TPSGC 945 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (français seulement)

7.10 Limite des commandes subséguentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 100 000 \$ (taxes applicables incluses).

7.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- les conditions générales <u>2005</u> (2017-06-21), Conditions générales offres à commandes biens ou services;
- d) l'Annexe « A », Énoncé des travaux;
- e) l'Annexe « B », Base de paiement;
- f) l'Annexe « C », Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
- g) l'Annexe « F », Exigences en matière d'assurance;
- h) l'offre de l'offrant en date du .

7.12 Attestations et renseignements supplémentaires

7.12.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

7.12.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Mise de côté

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-9-42222

ld de l'acheteur - Buyer ID $EDM183 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

Lorsqu'un Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail, l'offrant reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée de l'offre à commandes. Si l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'offrant sera ajouté à la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ». L'imposition d'une telle sanction par EDSC peut entraîner la mise de côté de l'offre à commandes.

7.13 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur Alberta et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

7.14 Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Pendant la période de l'offre à commandes, le Canada peut effectuer la transition vers une SAE afin de traiter et de gérer de façon plus efficace les commandes subséquentes individuelles pour certains ou pour l'ensemble des biens et des services applicables de l'offre à commandes. Le Canada se réserve le droit, à sa propre discrétion, de rendre l'utilisation de la nouvelle solution d'achats électroniques obligatoire.

Le Canada accepte de fournir à l'offrant un préavis de trois mois afin de lui permettre d'adopter les mesures nécessaires en vue d'intégrer l'offre à la SAE. Le préavis comprendra une trousse d'information détaillée décrivant les exigences, ainsi que les orientations et les appuis pertinents.

Si l'offrant décide de ne pas offrir ses biens et ses services par l'intermédiaire de la Solution d'achats électroniques, l'offre à commandes pourrait être mise de côté par le Canada.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

7.1 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.2 Clauses et conditions uniformisées

7.2.1 Conditions générales

2010C (2018-06-21), Conditions générales - services (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 13, Intérêt sur les comptes en souffrance, de 2010C (2018-06-21) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

7.3 Durée du contrat

7.3.1 Période du contrat

Les travaux doivent être complétés conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

File No. - N° du dossier EDM-9-42222

ld de l'acheteur - Buyer ID $EDM183 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

7.4 Divulgation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la <u>Loi sur la pension de la fonction publique</u> (LPFP), l' entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'<u>Avis sur la Politique des marchés : 2012-2</u> du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

7.5 Paiement

7.5.1 Base de paiement

L'entrepreneur sera payé pour les coûts qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans l'exécution des travaux, conformément à la base de paiement à l'annexe B, jusqu'à une limitation des dépenses de \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

7.5.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2017-08-17), Limite de prix

7.5.3 Modalités de paiement

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux seront complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.

7.5.4 Clauses du Guide des CCUA

A9117C (2007-11-30), T1204 - demande directe du ministère client C0705C (2010-01-11), Vérification discrétionnaire des comptes C0710C (2007-11-30), Vérification du temps et du prix contractuel C2000C (2007-11-30, Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

7.5.5 Paiement électronique de factures – commande subséquente

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa;
- b. Carte d'achat MasterCard;
- c. Dépôt direct (national et international);
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement);

File No. - N° du dossier EDM-9-42222

ld de l'acheteur - Buyer ID $EDM183 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

7.6 Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Chaque facture doit être appuyée par:

- a. une copie des feuilles de temps pour corroborer le temps de travail réclamé;
- b. une copie du document de sortie et de tout autre document tel qu'il est spécifié au contrat:
- c. une copie des factures, reçus, pièces justificatives pour tous les frais directs et pour tous les frais de déplacement et de subsistance;
- d. une copie du rapport mensuel sur l'avancement des travaux.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

7.7 Assurances

Clause du Guide des CCUA G1005C (2016-01-28), Assurance – aucune exigence particulière

7.8 Clauses du Guide des CCUA

A9006C (2012-07-16), Contrat de défense A9039C (2008-05-12), Récupération

A9062C (2011-05-16), Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes

B1501C (2006-06-16), Appareillage électrique

7.9 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Manquement de la part de l'entrepreneur

Lorsqu'un Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec Emploi et Développement social Canada (ESDC) – Travail, l'entrepreneur reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée du contrat. Si l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ». L'imposition d'une telle sanction par ESDC fera en sorte que l'entrepreneur sera considéré non conforme aux modalités du contrat.

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

EDM-9-42222

Id de l'acheteur - Buyer ID $EDM183 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE « A »

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

VOIR LE DOCUMENT ATTACHÉ

File No. - N° du dossier EDM-9-42222

Id de l'acheteur - Buyer ID $EDM183 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

- 1. Les prix unitaires proposés doivent inclure TOUS les coûts liés à l'exécution des travaux, y compris le temps de déplacement et les frais touchant le personnel, et demeurer fermes pendant la durée de l'offre à commandes.
- 2. Les tarifs applicables aux appels de service sont payables uniquement pour la commande initiale. Dans le cas de travaux devant être effectués sur plusieurs jours subséquents, seuls les taux de main-d'œuvre sont payables. En cas d'urgence, un appel de service sera fait; cet appel ne visera pas les réparations ou l'entretien négociés au préalable avec l'aide d'estimations de prix individuelles.
- 3. Les heures supplémentaires doivent être autorisées à l'avance par le chargé de projet.
- 4. L'offrant ne doit pas inclure la TPS aux prix unitaires; celle-ci sera indiquée séparément sur toute facture émise dans le cadre de l'offre à commandes.
- 5. L'offrant doit indiquer un pourcentage de majoration pour les pièces et les matériaux, faute de quoi on estimera qu'il n'y a pas de majoration.
- 6. Les utilisations prévues se sont précisées qu'aux fins d'évaluation et ne doivent pas être considérées comme un engagement ferme de la part du Canada. L'utilisation réelle peut être différente des estimations indiquées.
- 7. Dans le cas de travaux devant être effectués sur plusieurs jours subséquents, les frais d'hébergement sont remboursés conformément à la Directive sur les voyages. L'actuelle Directive sur les voyages se trouve à l'adresse Internet qui suit. Les frais d'hébergement ne doivent pas être majorés et sont remboursés sur présentation de pièce(s) justificative(s). https://www.njc-cnm.gc.ca/directive/d10/fr

BARÈME A: Première année

Article	Catégorie de main- d'œuvre, de matériaux ou d'installation	Unité	Heures/quantités estimées	Prix unitaire	Prix total estimé		
1.	Appel de service incluant la les frais de déplacement et t			olace. Tarif hora	ire, y compris		
a.	Pendant les heures normale	s de travail :	du lundi au vendre	di (de 7 h 30 à 10	6 h 30)		
	i) Compagnon	par appel	25	\$/appel	\$		
	ii) Aide	par appel	25	\$/appel	\$		
b.	En dehors des heures normales de travail : du lundi au vendredi (de 16 h 30 à 7 h 30)						
	i) Compagnon	par appel	2	\$/appel	\$		

 $\ensuremath{\text{N}^\circ}$ de l'invitation - Solicitation No. $\begin{array}{l} W6895-200043/A \\ N^\circ \ de \ réf. \ du \ client - \ Client \ Ref. \ No. \\ W6895-200043 \end{array}$ $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID

EDM183 N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS File No. - N° du dossier EDM-9-42222

	ii) Helper	par appel	2	\$/appel	\$
c.	En dehors des heures norma	ales de trava	il (fins de semaine d	et jours fériés)	
	i) Compagnon	par appel	2	\$/appel	\$
	ii) Aide	par appel	2	\$/appel	\$
2.	Frais de main-d'œuvre unique compris les frais de déplace				arif horaire, y
a.	Pendant les heures normale	s de travail :	du lundi au vendre	di (de 7 h 30 à 10	6 h 30)
	i) Compagnon	/heure	1090	\$/heure	\$
	ii) Aide	/heure	1090	\$/heure	\$
b.	En dehors des heures norma	ales de trava	il : du lundi au vend	dredi (de 16 h 30	à 7 h 30)
	i) Compagnon	/heure	38	\$/heure	\$
	ii) Aide	/heure	38	\$/heure	\$
C.	En dehors des heures norma	ales de trava	il (fins de semaine	et jours fériés)	
	i) Compagnon	/heure	38	\$/heure	\$
	ii) Aide	/heure	38	\$/heure	\$
3.	Matériaux divers et pièces de	e rechange			
	Matériaux divers et pièces de rechange (sauf les articles gratuits) au coût en magasin (qui comprend le prix facturé, les frais de transport, les frais de change, les frais de douane et les frais de courtage) plus une majoration de % (qui comprend les frais d'achat, les frais de manutention interne, les	% de majoration	\$125,000.00	%	

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W6895--200043/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W6895--200043

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID $EDM183 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier EDM-9-42222

dépenses administratives et les profits), taxe de vente en sus. Celle-ci doit être indiquée séparément. (% de majoration x 125 000 \$ =)			
Sous total A : Article 1, article 2 e	é – TPS en sus		

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-9-42222

Id de l'acheteur - Buyer ID $EDM183 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

BARÈME B : Année 2

Article	Catégorie de main- d'œuvre, de matériaux ou d'installation	Unité	Heures/quantités estimées	Prix unitaire	Prix total estimé			
1.	Appel de service incluant la première heure de travaux sur place. Tarif horaire, y compris les frais de déplacement et tous les frais connexes.							
a.	Pendant les heures normales de travail : du lundi au vendredi (de 7 h 30 à 16 h 30)							
	iii) Compagnon	par appel	25	\$/appel	\$			
	iv) Aide	par appel	25	\$/appel	\$			
b.	En dehors des heures norm	ales de trava	nil : du lundi au vend	dredi (de 16 h 30	à 7 h 30)			
	iii) Compagnon	par appel	2	\$/appel	\$			
	iv) Helper	par appel	2	\$/appel	\$			
C.	En dehors des heures norm	ales de trava	ail (fins de semaine	et jours fériés)				
	iii) Compagnon	par appel	2	\$/appel	\$			
	iv) Aide	par appel	2	\$/appel	\$			
2.	Frais de main-d'œuvre uniq compris les frais de déplace				arif horaire, y			
a.	Pendant les heures normale	es de travail :	du lundi au vendre	di (de 7 h 30 à 1	6 h 30)			
	iii) Compagnon	/heure	1090	\$/heure	\$			
	iv) Aide	/heure	1090	\$/heure	\$			
b.	En dehors des heures norm	ales de trava	nil : du lundi au vend	dredi (de 16 h 30	à 7 h 30)			
	iii) Compagnon	/heure	38	\$/heure	\$			
	iv) Aide	/heure	38	\$/heure	\$			
C.	En dehors des heures norm	ales de trava	nil (fins de semaine	et jours fériés)				

 $\ensuremath{\text{N}^\circ}$ de l'invitation - Solicitation No. $\begin{array}{l} W6895-200043/A \\ N^\circ \ de \ réf. \ du \ client - \ Client \ Ref. \ No. \\ W6895-200043 \end{array}$ $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-9-42222

Id de l'acheteur - Buyer ID

EDM183 N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

	iii) Compagnon	/heure	38	\$/heure	\$
	iv) Aide	/heure	38	\$/heure	\$
3.	Matériaux divers et pièces d	e rechange			
	Matériaux divers et pièces de rechange (sauf les articles gratuits) au coût en magasin (qui comprend le prix facturé, les frais de transport, les frais de change, les frais de douane et les frais de courtage) plus une majoration de % (qui comprend les frais de manutention interne, les dépenses administratives et les profits), taxe de vente en sus. Celle-ci doit être indiquée séparément. (% de majoration x 125 000 \$ =)	% de majoration	\$125,000.00	%	

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-9-42222

Id de l'acheteur - Buyer ID $EDM183 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

BARÈME C : Année d'option 1

Article	Catégorie de main- d'œuvre, de matériaux ou d'installation	Unité	Heures/quantités estimées	Prix unitaire	Prix total estimé	
1.	Appel de service incluant la les frais de déplacement et			olace. Tarif hora	ire, y compris	
a.	Pendant les heures normales de travail : du lundi au vendredi (de 7 h 30 à 16 h 30)					
	v) Compagnon	par appel	25	\$/appel	\$	
	vi) Aide	par appel	25	\$/appel	\$	
b.	En dehors des heures norm	ales de trava	il : du lundi au vend	dredi (de 16 h 30	à 7 h 30)	
	v) Compagnon	par appel	2	\$/appel	\$	
	vi) Helper	par appel	2	\$/appel	\$	
c.	En dehors des heures norm	ales de trava	il (fins de semaine	et jours fériés)		
	v) Compagnon	par appel	2	\$/appel	\$	
	vi) Aide	par appel	2	\$/appel	\$	
2.	Frais de main-d'œuvre uniq compris les frais de déplace				Carif horaire, y	
a.	Pendant les heures normale	es de travail :	du lundi au vendre	di (de 7 h 30 à 1	6 h 30)	
	v) Compagnon	/heure	1090	\$/heure	\$	
	vi) Aide	/heure	1090	\$/heure	\$	
b.	En dehors des heures norm	ales de trava	il : du lundi au vend	dredi (de 16 h 30	à 7 h 30)	
	v) Compagnon	/heure	38	\$/heure	\$	
	vi) Aide	/heure	38	\$/heure	\$	
c.	En dehors des heures normales de travail (fins de semaine et jours fériés)					

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W6895--200043/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W6895--200043

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID $EDM183 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier EDM-9-42222

	v) Compagnon	/heure	38	\$/heure	\$	
	vi) Aide	/heure	38	\$/heure	\$	
3.	Matériaux divers et pièces de rechange					
	Matériaux divers et pièces de rechange (sauf les articles gratuits) au coût en magasin (qui comprend le prix facturé, les frais de transport, les frais de change, les frais de douane et les frais de courtage) plus une majoration de % (qui comprend les frais d'achat, les frais de manutention interne, les dépenses administratives et les profits), taxe de vente en sus. Celle-ci doit être indiquée séparément. (% de majoration x 125 000 \$ =)	% de majoration	\$125,000.00	%		
Sou	Sous total C : Article 1, article 2 et article 3 = Montant total estimé – TPS en sus					

 $\ensuremath{\mathsf{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-9-42222

Id de l'acheteur - Buyer ID $EDM183 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

BARÈME D : Année d'option 2

Article	Catégorie de main- d'œuvre, de matériaux ou d'installation	Unité	Heures/quantités estimées	Prix unitaire	Prix total estimé	
1.	Appel de service incluant la première heure de travaux sur place. Tarif horaire, y compris les frais de déplacement et tous les frais connexes.					
a.	Pendant les heures normales de travail : du lundi au vendredi (de 7 h 30 à 16 h 30)					
	vii) Compagnon	par appel	25	\$/appel	\$	
	viii) Aide	par appel	25	\$/appel	\$	
b.	En dehors des heures normales de travail : du lundi au vendredi (de 16 h 30 à 7 h 30)					
	vii) Compagnon	par appel	2	\$/appel	\$	
	viii) Helper	par appel	2	\$/appel	\$	
C.	c. En dehors des heures normales de travail (fins de semaine et jours fériés)					
	vii) Compagnon	par appel	2	\$/appel	\$	
	viii) Aide	par appel	2	\$/appel	\$	
2.	Frais de main-d'œuvre uniquement, en plus des éléments susmentionnés. Tarif horaire, y compris les frais de déplacement et tous les frais connexes.					
a.	Pendant les heures normales de travail : du lundi au vendredi (de 7 h 30 à 16 h 30)					
	vii) Compagnon	/heure	1090	\$/heure	\$	
	viii) Aide	/heure	1090	\$/heure	\$	
b.	En dehors des heures normales de travail : du lundi au vendredi (de 16 h 30 à 7 h 30					
	vii) Compagnon	/heure	38	\$/heure	\$	
	viii) Aide	/heure	38	\$/heure	\$	
C.	En dehors des heures norma	ales de trava	il (fins de semaine d	et jours fériés)		

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W6895-200043/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W6895-200043 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID $EDM183 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier EDM-9-42222

	vii) Compagnon	/heure	38	\$/heure	\$
	viii) Aide	/heure	38	\$/heure	\$
3.	Matériaux divers et pièces d	e rechange			
	Matériaux divers et pièces de rechange (sauf les articles gratuits) au coût en magasin (qui comprend le prix facturé, les frais de transport, les frais de change, les frais de douane et les frais de courtage) plus une majoration de % (qui comprend les frais d'achat, les frais de manutention interne, les dépenses administratives et les profits), taxe de vente en sus. Celle-ci doit être indiquée séparément. (% de majoration x 125 000 \$ =)	% de majoration	\$125,000.00	%	

PRIX TOTAL ÉVALUÉ

Prix total évalué	\$
Année d'option 1 Montant total estimé	\$
Année d'option 1 Montant total estimé	\$
Année 2 Montant total estimé	\$
Première année Montant total estimé	\$

File No. - N° du dossier EDM-9-42222

Id de l'acheteur - Buyer ID $EDM183 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE « C »

LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

VOIR LE DOCUMENT ATTACHÉ

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W6895-200043/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W6895-200043 N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

EDM-9-42222

Id de l'acheteur - Buyer ID $EDM183 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE « D » de la PARTIE 3 de la DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Tel qu'indiqué à la clause 3.1.2 de la Partie 3, l'offrant doit compléter l'information ci-dessous afin d'identifier quels instruments de paiement électronique sont acceptés pour le paiement de factures.

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants	:
 () Carte d'achat VISA; () Carte d'achat MasterCard; () Dépôt direct (national et international); () Échange de données informatisées (EDI); () Virement télégraphique (international seulement); 	

File No. - N° du dossier EDM-9-42222

Id de l'acheteur - Buyer ID $EDM183 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE « E » de la PARTIE 5 de la DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES

PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI – ATTESTATION

Je, l'offrant, en présentant les renseignements suivants au responsable de l'offre à commandes, atteste que les renseignements fournis sont exacts à la date indiquée ci-dessous. Les attestations fournies au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment. Je comprends que le Canada déclarera une offre non recevable, pourra mettre de côté une offre à commandes, ou mettra l'entrepreneur en défaut, si une attestation est jugée fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la durée de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat. Le Canada aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations d'un offrant. À défaut de répondre à toute demande ou exigence imposée par le Canada, l'offre peut être déclarée non recevable ou pourrait entraîner la mise de côté de l'offre à commandes ou constituer un manquement aux termes du contrat.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, visitez le site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail</u> .
Date :(AAAA/MM/JJ) [si aucune date n'est indiquée, la date de clôture de la DOC sera utilisée]
Compléter à la fois A et B.
A. Cochez seulement une des déclarations suivantes :
() A1. L'offrant atteste qu'il n'a aucun effectif au Canada.
() A2. L'offrant atteste qu'il est un employeur du secteur public.
() A3. L'offrant atteste qu'il est un <u>employeur sous réglementation fédérale</u> , dans le cadre de la <u>Loi sur l'équité en matière d'emploi.</u>
() A4. L'offrant atteste qu'il a un effectif combiné de moins de 100 employés permanents à temps plein et/ou permanents à temps partiel au Canada.
A5. L'offrant a un effectif combiné de 100 employés ou plus au Canada; et
() A5.1. L'offrant atteste qu'il a conclu un <u>Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière</u> d'emploi valide et en vigueur avec EDSC – Travail. OU
() A5.2. L'offrant a présenté <u>l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi</u> (LAB1168) à EDSC - Travail. Comme il s'agit d'une condition à l'émission d'une offre à commandes, remplissez le formulaire Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168), signez-le en bonne et due forme et transmettez-le à EDSC – Travail.
B. Cochez seulement une des déclarations suivantes :
() B1. L'offrant n'est pas une coentreprise.
ου

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. $W6895\mbox{-}200043\mbox{/A}$ \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. $W6895\mbox{-}200043$

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier EDM-9-42222

ld de l'acheteur - Buyer ID $EDM183 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

() B2. L'offrant est une coentreprise et chaque membre de la coentreprise doit fournir au responsable de l'offre à commandes l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation. (Consultez l'article sur les coentreprises des instructions uniformisées.)

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE DÉTACHEMENT DES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES DE COLD LAKE

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

Réparation, remplacement et entretien des alarmes incendie, des systèmes d'extinction d'incendie et des dispositifs antirefoulement

BFC COLD LAKE ALBERTA, T9M 2C6



Numéro de demande: W6895-20-0043

Carte de contrat : Systèmes d'extinction d'incendie

Date : 9 déc. 2019 Chargé de projet : J. Pelletier

Table des matières

Description des travaux	1
Garantie	2
Utilisation des lieux par l'entrepreneur	2
Qualité de l'exécution	2
Demande d'estimation	2
Travaux en sous-traitance	3
Sécurité opérationnelle	
Santé et sécurité	5
Réunion d'orientation	5
Mesures de protection environnementale	6
Mesures spéciales – aéroports en service	5

Réparation et entretien des systèmes d'extinction d'incendie et des dispositifs anti-refoulement Cold Lake. AB

W6895-200043

Description des travaux

- 1. Les travaux énoncés dans la présence convention d'offre à commandes (COC) doivent comprendre la fourniture de l'ensemble de la main-d'œuvre, des matériaux, des outils, de l'équipement, du transport et de la supervision nécessaires pour la réparation, l'entretien et la certification, après un essai de simulation, du matériel remplacé ou réparé des systèmes d'extinction d'incendie et de tous les dispositifs anti-refoulement énuméré à l'annexe A.
 - a. L'entrepreneur exécutera la plupart des travaux exigés entre 7 h et 16 h pendant les jours ouvrables, ou selon les directives du chargé de projet.
 - b. Tout le matériel devra être entretenu conformément aux instructions du fabricant. Il incombe à l'entrepreneur de suivre les instructions du fabricant relativement à l'application ou à l'installation d'un matériau ou d'un produit. Le personnel effectuant les travaux doit être muni d'un stock adéquat de matériaux et de pièces de rechange, afin de s'assurer que tout système pour lequel l'inspection ou la réparation révèle le besoin de réparations puisse être remis en état de service et réactivé dès que possible.
 - c. Seules les pièces approuvées par le fabricant doivent être utilisées pour réaliser des réparations ou des entretiens aux systèmes. Les matériaux doivent être des éléments standards fournis par les fabricants ou leurs représentants autorisés. Les modifications de formule ne sont pas autorisées. Les agents chimiques doivent être identiques à ceux fournis à l'origine.
 - d. L'entrepreneur doit fournir un prix détaillé pour les projets demandés dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la demande, à moins qu'il ait un motif raisonnable de repousser cette échéance. Un temps estimatif d'exécution des travaux sera indiqué dans le formulaire FC 942, Commande subséquente à une offre à commandes, et l'entrepreneur doit respecter les délais imposés. Les travaux visés par les appels de service doivent être effectués dans les 24 heures suivant l'avis ou l'appel.
 - e. Avant d'entreprendre des travaux sur un système d'extinction des incendies, l'entrepreneur doit s'assurer que le permis de travail, fourni par le responsable du projet, du système de gicleurs a été produit et que le service des incendies a été avisé. Il incombe à l'entrepreneur d'informer les occupants du bâtiment et le responsable du projet avant et après le déclenchement des dispositifs d'alarme.
 - f. Une fois chaque projet terminé, l'entrepreneur doit effectuer une mise à l'essai complète avec succès et soumettre au chargé de projet un rapport écrit portant sur l'installation et l'état du matériel couvert par le présent contrat. Les rapports doivent indiquer la date d'installation, l'emplacement du matériel, les détails du fabricant des pièces et du matériel ajoutés, les défectuosités détectées et les mesures correctrices appliquées. Ce rapport doit être soumis dans les 7 jours ouvrables après la réalisation de ces tâches.
 - g. Il incombe à l'entrepreneur d'observer tous les codes, normes et règlements qui régissent ou limitent la manière dont le contrat est exécuté. Les plus récentes versions de toutes les normes s'appliquent. L'entrepreneur doit respecter les mesures de sécurité en construction, le Code du bâtiment du Canada 2010 ou la plus récente édition, et toutes les autres dispositions applicables des lois fédérales, provinciales et municipales régissant la sécurité, pour prévenir les accidents ou les blessures sur le chantier ou aux alentours de celui-ci.
 - h. L'entrepreneur doit soumettre sa facture dans les 15 jours ouvrables suivant l'achèvement d'un projet, y compris toutes les pièces justificatives demandées dans la présente

W6895-200043

convention. Le chargé de projet ne traitera ni ne paiera aucune facture soumise trop longtemps après l'échéance prévue.

Garantie

2. Tout le travail exécuté dans le cadre de la présente convention d'offre à commandes (COC) doit être garanti pendant 12 mois à partir de la date de réparation ou de remplacement. Tout matériau ou tout matériel remplacé dans le cadre de la présente convention doit être garanti par le fabricant. L'entrepreneur doit fournir au chargé de projet les garanties des fabricants à la fin des travaux.

Utilisation des lieux par l'entrepreneur

- 3. Les lieux ne pourront être utilisés que pour l'exécution des travaux sous réserve des conditions suivantes :
 - a. les déplacements sur les lieux seront assujettis aux restrictions imposées par le chargé de projet;
 - b. on doit éviter d'encombrer inutilement les lieux avec des matériaux ou de l'équipement;
 - c. on doit maintenir le chantier en bon ordre et sans accumulation de déchets et de débris;
 - d. on doit exécuter les travaux en dérangeant le moins possible les occupants ou l'usage normal des lieux

Qualité de l'exécution

- 4. L'exécution des travaux doit être de qualité optimale et confiée à des ouvriers compétents détenant les certifications professionnelles de leurs corps de métier respectifs. Il incombe à l'entrepreneur de fournir des employés dûment accrédités. Ce dernier doit également produire, comme preuve de la qualité des compétences exigées pour ce contrat, tous les permis, toutes les cartes de qualification et toutes les certifications.
- 5. L'entrepreneur ne doit en aucun cas employer des personnes inaptes ou non qualifiées pour accomplir les tâches exigées. L'exécution des travaux ne doit pas être confiée à des personnes qui, de l'avis du chargé de projet, sont incompétentes, inaptes ou ne se sont pas conduites convenablement. Le chargé de projet se réserve le droit d'exiger le renvoi des lieux des travailleurs jugés incompétents ou négligents, ayant fait preuve d'insubordination ou ayant posé un acte répréhensible.
- 6. En cas de désaccord quant à la qualité ou à l'adéquation de l'exécution, les décisions sont prises par le responsable du projet uniquement et elles sont irrévocables.

Demande d'estimation

7. À la réception de la demande d'estimation transmise par le chargé de projet, l'entrepreneur présentera une estimation des coûts associés à la réparation ou au remplacement d'articles particuliers avant d'entreprendre les travaux. Cette dernière doit respecter les critères suivants :

W6895-200043

- a. l'estimation des coûts doit être conforme à la base de paiement; les éléments non couverts par les clauses d'établissement des prix de la base de paiement ne seront pas approuvés;
- l'estimation des coûts doit être télécopiée au 780-840-7310 ou envoyée par courriel au chargé de projet. L'estimation doit fournir une ventilation des matériaux, de la main-d'œuvre, de la majoration de prix et de la TPS;
- c. dès l'acceptation de l'estimation des coûts de l'entrepreneur et la réception du formulaire de commande subséquente 942, l'entrepreneur effectuera les travaux dans les 48 heures ou dans un délai mutuellement convenu par les deux parties.
- 8. Un exemplaire signé de l'Appendice B (« Liste de vérification aux fins des séances d'orientation sur les règles de sécurité de l'entrepreneur à la 4^e Escadre Cold Lake ») devra être soumis préalablement au chargé de projet qui approuvera le début des travaux.

Travaux en sous-traitance

9. Si l'entrepreneur doit sous-traiter des travaux, il doit fournir au chargé de projet les coordonnées du sous-traitant et le certificat de décharge de la commission des accidents du travail. Le défaut de fournir de tels renseignements amènera le chargé de projet à refuser ledit travail confié en sous-traitance.

Enregistrement du temps et vérification

L'entrepreneur devra consigner ses heures de travail productives accomplies quotidiennement sur le site et obtenir la signature d'approbation du chargé de projet/du commissionnaire accompagnateur disponible au moyen d'un livret personnalisé comportant des reçus en double et prendre soin d'envoyer un des reçus au chargé de projet. Par ailleurs, l'entrepreneur devra conserver ses reçus jusqu'à ce que les factures aient été approuvées et les paiements versés. Le Canada pourra vérifier le temps imputé et l'exactitude du système d'enregistrement du temps de l'entrepreneur, avant ou après le versement du paiement à ce dernier. Si la vérification est effectuée après le paiement, l'entrepreneur devra rembourser, à la demande du Canada, tout paiement effectué en trop.

Assurances

11 L'entrepreneur doit obtenir une assurance pour les dommages accidentels des biens et des employés nommés au poste conformément aux instructions de TPSGC.

Mesurage aux fins de paiement

Généralités

12. À la fin des travaux, l'entrepreneur devra envoyer une facture sur du papier à correspondance officielle, à laquelle sera joint l'ordre de travail original. La facture reflétera les travaux réalisés, sera conforme à la base de paiement et comportera les éléments suivants :

Toutes les factures soumises aux fins de paiement doivent comprendre les renseignements suivants :

 a. le numéro de commande de travail ou le numéro de dossier du projet d'Opérations immobilières;

W6895-200043

- b. le numéro de demande du formulaire « Commande subséquente à une offre à commandes » CF 942 (demande relative au contrat);
- c. le numéro d'offre à commandes de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC);
- d. la même adresse inscrite sur le contrat de TPSGC.

Présentation des factures

- 13. Les factures doivent comprendre une ventilation des coûts effectuée de la manière suivante :
 - a Le taux horaire en fonction de l'offre et des heures de travail consacrées à chaque transaction consignée, conformément au système d'enregistrement du temps et de vérification prévus à l'article 10.
 - b. Une liste détaillée des matériaux utilisés, par coût de plus de 50 \$ associé à la facture de l'entrepreneur, devra figurer sur toutes les factures présentées aux fins de paiement.
 - c. La taxe sur les produits et services (TPS/TVH) devra être inscrite séparément.
 - d. Lorsque des sous-traitants sont engagés, joindre à la facture une copie de leurs factures.
 - e Lorsqu'un rabais ou une majoration est applicable, l'inscrire séparément.
 - f Les factures doivent être présentées dans les cinq (5) jours ouvrables suivant l'achèvement des travaux, faute de quoi le traitement risque d'être grandement retardé.

Sécurité

Généralités

- 14. L'autorisation des travaux sera accordée conformément à la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS) et à une vérification approfondie de fiabilité (VAF). Tous les membres du personnel de l'entrepreneur qui travailleront à l'intérieur de la zone réglementée générale (ZRG) seront soumis à une vérification de fiabilité effectuée par les services de sécurité de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Avant le début des travaux, l'entrepreneur et tous ses employés visés par le contrat devront obtenir une cote de fiabilité de la Division de la sécurité industrielle canadienne et internationale du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux.
- 15. La Division de la sécurité effectuera une vérification de casier judiciaire et de solvabilité de chaque demandeur. Si, au cours de l'évaluation de sécurité, on obtient une quantité importante de renseignements défavorables, le demandeur sera averti en personne et on lui donnera la possibilité d'expliquer les circonstances. Si après étude d'une évaluation de sécurité, le sous-ministre de TPSGC refuse d'accorder une VAF, l'individu concerné devra recevoir un avis par écrit accompagné d'information relative à son droit d'appel. L'individu devra retourner à la police militaire tous les permis d'accès au site qu'il détient et, en attendant l'issue de son appel, toute admission à la ZRG lui sera interdite. L'entrepreneur devra exécuter la majorité des travaux demandés entre 8 h et 16 h chaque jour ouvrable, ou selon d'autres directives.

W6895-200043

Sécurité opérationnelle

- Les travaux exécutés dans la zone réglementée générale (ZRG) devront être conformes aux règlements en matière de sécurité propres à cette zone. Tous les employés de l'entrepreneur doivent détenir une carte d'identité de la compagnie et le laissez-passer pour la ZRG. Les personnes sans laissez-passer adéquat ne pourront pas avoir accès à la ZRG. Si le chargé de projet demande à l'entrepreneur d'exécuter des travaux dans des secteurs de la ZRG auxquels ce dernier n'a pas accès en raison de sa cote de fiabilité, il fera en sorte que des agents de sécurité accompagnent l'entrepreneur.
- 17. L'utilisation des téléphones cellulaires est restreinte dans la ZRG.
 - a. Il est interdit d'utiliser un téléphone cellulaire à l'intérieur des installations de ravitaillement.
 - b. Il est interdit d'utiliser un téléphone cellulaire à moins de 15 mètres d'un aéronef.
- Il est interdit aux entrepreneurs de prendre des photographies à l'intérieur de la ZRG. Si un entrepreneur doit prendre des photos, il doit en informer le responsable du projet, qui les prendra pour lui. En pareil cas, il faut adresser une demande au chargé de projet à l'avance. La demande sera prise en compte, mais pourra être rejetée selon les impératifs en vigueur.

Santé et sécurité

- 19 On doit signaler immédiatement tout accident au chargé de projet.
- Toutes les matières dangereuses doivent être identifiées et étiquetées conformément au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT). En outre, des copies des fiches signalétiques (FS) doivent être fournies au chargé de projet.
- 21 En cas de facteurs, de circonstances ou de risques imprévus ou particuliers liés à la sécurité au cours des travaux, aviser le chargé de projet immédiatement.
- Si, au cours des travaux, des ouvriers exposent ou déplacent des produits susceptibles de renfermer de l'amiante qui ne sont pas mentionnés dans le devis contractuel, on doit INTERROMPRE les travaux dans la zone en question et consulter immédiatement le chargé de projet.
- 23 Il est interdit de fumer à la 4e Escadre Cold Lake, sauf dans les zones désignées à cet effet.

Réunion d'orientation

- Une réunion de lancement aura lieu, au cours de laquelle l'entrepreneur et le chargé de projet discuteront des conditions de l'offre à commandes. La réunion donne aux deux parties l'occasion de poser des questions pertinentes et d'y répondre. La réunion aura lieu avant la commande initiale pour s'assurer qu'il n'y a aucun malentendu. Selon la convention d'offre à commandes, la réunion pourra avoir lieu par téléconférence. Le chargé de projet communiquera avec l'entrepreneur pour planifier la réunion le plus tôt possible après l'attribution de la Convention d'offre à commandes (COC). La durée prévue de la réunion est d'environ une heure (sujette à changement).
- Les employés de l'entrepreneur qui travailleront sur place doivent observer les consignes et les règlements relatifs aux incendies pour les entrepreneurs de la 4^e Escadre Cold Lake, qui seront fournis par le chargé de projet avant le début des travaux ou pendant la réunion préalable aux travaux.

Le chargé de projet veillera à ce que l'entrepreneur soit informé des mesures de prévention des incendies lors de la réunion d'orientation, avant le début des travaux.

Les entrepreneurs, les visiteurs et les sous-traitants qui collaborent avec le personnel du MDN doivent assister à des exposés d'environ une (1) heure qui traitent des procédures en matière de santé,

W6895-200043

de sécurité, d'environnement et d'intervention en cas d'urgence propres aux travaux, lesquels seront donnés par le chargé de projet. Les documents connexes, y compris les instructions permanentes d'opération (IPO) ou autres procédures pertinentes et les normes de sécurité, seront, au besoin, fournies ou prêtées aux responsables du contrat ou aux visiteurs, aux fins de référence.

- L'entrepreneur, ses employés et/ou sous-traitants s'engagent à respecter tous les règlements du MDN en vigueur sur le site où les travaux seront exécutés, y compris toutes les normes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement ainsi que les normes établies afin de protéger les biens du MDN contre toute perte ou tout dommage de quelque nature que ce soit, y compris le feu.
- 28 Il incombe à l'entrepreneur de s'assurer que tous les employés et sous-traitants qui travailleront sur le site sont bien informés et qu'ils remplissent et signent la liste de vérification des exigences relatives à la sécurité de l'entrepreneur avant d'entreprendre des travaux sur place. Un exemplaire signé de la liste de vérification doit être remis au chargé de projet. Aucun paiement ne sera fait avant la réception de tous les documents.

Mesures de protection environnementale

- Voici les règles relatives à l'élimination des déchets :
 - a. Il est interdit d'enfouir des détritus ou des déchets sur les lieux.
 - b. Il est interdit de déverser des déchets ou des matières volatiles comme des essences minérales, de l'huile ou du diluant à peinture dans les cours d'eau, les égouts pluviaux ou les égouts sanitaires.
 - c. L'entrepreneur doit assumer les coûts liés à la récupération, au transport et à l'élimination adéquats des déchets.
 - d. L'entrepreneur doit assurer l'élimination de tous les déchets et de tous les résidus conformément aux lois et règlements provinciaux et aux règlements municipaux en vigueur.
 - e. Il est interdit de pomper de l'eau contaminée dans les voies navigables, les égouts pluviaux, les égouts sanitaires ou les systèmes de drainage.
 - f. On doit réguler l'évacuation ou l'écoulement de l'eau contaminée ou des autres substances dangereuses conformément aux exigences des autorités locales.
 - g. Ne pas jeter de déblais, de déchets ou de débris dans les cours d'eau.
 - h. L'entrepreneur informera immédiatement le chargé de projet de tout incident causant des dommages.

Mesures spéciales – aéroports en service

- 30 Lorsque l'on se trouve dans les aires de la 4^e Escadre, les restrictions suivantes s'appliquent :
 - a. ne pas perturber les activités aéroportuaires, à moins d'avoir obtenu préalablement une autorisation du chargé de projet;
 - b. prendre les mesures de protection temporaires nécessaires à la circulation sécuritaire du public, des membres du personnel, des piétons et des véhicules;
 - c. fournir des barrières et des dispositifs d'éclairage, selon les directives reçues.
- Dans les zones de l'aéroport ouvertes au trafic aérien, l'entrepreneur doit :
 - a. obtenir l'approbation du chargé de projet quant au calendrier des travaux;

W6895-200043

- b. contrôler les déplacements du matériel et du personnel conformément aux directives du chargé de projet;
- c. obéir sur-le-champ aux signaux et aux indications de l'agent de sécurité;
- d. un accompagnateur sera présent pour tous les travaux nécessaires sur le terrain de l'aérodrome;
- e. tous les employés doivent être conscients du souffle des réacteurs (échappement) provenant des aéronefs en marche lorsqu'ils travaillent sur l'aérodrome. Le souffle des réacteurs est extrêmement chaud et puissant.
- Les entrepreneurs doivent être conscients des contrôles des dommages par corps étranger (FOD) ci-après :

Lorsque des voies utilisées pour circuler croisent des pistes, des voies de circulation d'aéronefs ou des zones où ces derniers sont stationnés, l'entrepreneur ou son représentant (ou les deux) doit enlever immédiatement tout débris se trouvant aux intersections.

Lorsque des voies d'accès croisent des pistes, des voies de circulation ou des zones où sont stationnés des aéronefs, l'entrepreneur ou son représentant doit maintenir les intersections exemptes de boue et de débris en tout temps.

Le contrôle des FOD doit être effectué sur une base continue dans le voisinage des aéronefs, des pistes et des aires de stationnement. Il faut contrôler les débris projetés en tout temps et vérifier les pneus des véhicules à chaque point de vérification FOD désigné.

SYSTÈMES UTILISÉS À LA 4^E ESCADRE

SYSTÈMES D'EXTINCTION À PRODUITS CHIMIQUES LIQUIDES/EN POUDRE ET À GAZ COMPRIMÉ

Hangar 1	Cantine du 1 EMA (1x système d'extincteur à agent liquide - Range Guard, modèle de 2,5 gallons)
Hangar 2	Cabine de peinture (1x système d'extincteur à poudre chimique -Kidde Fenwall, modèle HDR 500)
Hangar 3	Cabine de peinture (1x système d'extincteur à poudre chimique - Kidde Fenwall, modèle HDR 500)
Hangar 4	Cabine de peinture (1x système d'extincteur à poudre chimique - Kidde Fenwall, modèle HDR 500)
Hangar 7	Cantine (1x extincteur à agent liquide – Kidde - modèle K RS-50)
Hangar 10	Simulateur de vol (3x systèmes d'extinction Inergen – système d'extinction spécial), avec panneau de déclenchement Notifier AFP-400 - 22 bouteilles au total)
Bât. 7	Cantine du GC (1x système d'extinction à produit chimique liquide - Range Guard, modèle 2.56)
Bât. 7	Cabine de peinture du GC (1x système d'extinction à produit chimique en poudre – Kidde, IND 45 et 21)
Bât. 20	Cuisine du mess des officiers (1x système d'extinction à produit chimique liquide - Range Guard, modèle 6 gallons)
Bât. 30	Cuisine des MR sup (1x système d'extinction à produit chimique liquide - Range Guard, modèle 6 gallons)
Bât. 40	Cuisine du mess des caporaux et des soldats (4x systèmes d'extinction à produit chimique liquide - Range Guard, modèles 2 x 6 gallons/2 x 2,5 gallons)
Bât. 41	Club des caporaux et des soldats (1x système d'extinction à produit chimique liquide - Range Guard, modèle 2,5 gallons)
Bât. 69	Cuisine (2x systèmes d'extinction à produit chimique liquide - Range Guard, modèle 6 gallons)
Bât. 173	Hangar insonorisé (1x système d'extinction par saturation de CO_2 – 2 x bouteilles de 100 lb)
Bât. 177	Cabine de peinture (1x système d'extinction à produit chimique en poudre)
	Cuisine principale (1x système d'extinction à produit chimique en poudre – Karbaloy, format 2,5 x 4 gallons, Range Guard, lien fusible, 8 buses de plénum, 5 liens fusibles, robinet d'arrêt automatique de l'alimentation en gaz, 2 bouteilles au-dessus du réfrigérateur-chambre; débrancher les têtes de sortie avant l'entretien.)
Bât. 686	Cuisine des cadets (1x système d'extinction à produit chimique liquide – Pyro-Chem)
Bât. 739	Centre d'éclairage des aérodromes (1x système d'extinction par saturation de CO_2 - 4 x bouteilles de 100 lb)
Bât. 814	Système Inergen

SYSTÈMES À EAU

Hangar 1

Centre du hangar, 3e étage, côté route A et B, excluant les bureaux sur le mur sud.

(1 x installation sous eau de 6 po, TYCO, avec panneau Honey Well/Secutron, dispositif d'alarme d'incendie à ailettes VSR-F, Mcavity, environ 786 têtes fermées).

Tour, secteur des hangars, annexes et côté de la rampe du 3e étage (1 x installation sous eau de 6 po, TYCO, avec panneau Honey Well, dispositif d'alarme d'incendie à ailettes VSR-F, Mcavity, environ 815 têtes fermées).

Plancher du hangar du côté est, bureau du GCBS, côté nord, essai d'inspection du plancher du hangar du côté aire de trafic.

(1 x installation sous eau de 6 po, TYCO, avec panneau Honey Well, modèle B, dispositif d'alarme d'incendie à ailettes VSR-F, Reliable, environ 556 têtes fermées).

- Côté ouest du plancher du hangar, essai d'inspection du côté du mur du côté piste. (1 x installation sous eau de 6 po, TYCO, avec panneau Honey Well, modèle B, dispositif d'alarme d'incendie à ailettes VSR-F, Reliable, robinet-vanne de régulation et robinet avec colonne de manœuvre supervisés, environ 540 têtes fermées avec 3 robinets de commande sectionnés supervisés).

Hangar 2

Moitié du hangar, côté route, y compris les bureaux; l'alarme incendie touchera le système de CVCA et l'atelier de peinture. (1x installation sous eau, côté route, pièce 127, Honey Well, modèle B, dispositif d'alarme d'incendie à ailettes VSR-F, robinet-vanne de régulation, robinet avec colonne de manœuvre et prise d'incendie côté route, environ 268 têtes fermées, robinet d'essai pour inspecteur, pièce 124).

Moitié du hangar, côté rampe, y compris le poste d'aéronefs, les bureaux, le sous-sol. (Installation sous eau, côté nord, modèle B, à ailettes Potter VSR-F, Reliable, robinet-vanne de régulation, robinet avec colonne de manœuvre et prise d'incendie supervisés, environ 412 têtes de gicleurs fermés. L'alarme incendie aura une incidence sur le système de CVCA et les ateliers de peinture).

Hangar 3

Côté nord, modèle B, à ailettes Potter VSR-F, Reliable, robinet avec colonne de manœuvre côté route, robinet-vanne de régulation et robinet avec colonne de manœuvre supervisés, raccord pompier côté route, environ 180 têtes d'extincteur fermées, 36 têtes d'extincteur suspendues fermées, installées en 1970, basse pression fixée à 110 lb/po² ayant une incidence sur l'atelier de peinture, essai d'inspection du robinet dans le coin

Appendice A 4º Escadre Cold Lake, AB **W6895-20-0043**

nord-ouest, pièce 100, rez-de-chaussée. Zone de couverture : moitié du hangar, côté route, y compris les bureaux au rez-de-chaussée et au premier étage.

Côté route, modèle B, dispositif d'alarme d'incendie à ailettes Potter VSR –F, Reliable, robinet avec colonne de manœuvre côté route, robinet-vanne de régulation et robinet avec colonne de manœuvre supervisés, raccord pompier côté route, 6 têtes d'extincteurs fermées, côté mur, 127 têtes d'extincteurs suspendues fermées, 162 têtes d'extincteur debout, installées en 1970, basse pression fixée à 110 lb/po² ayant une incidence sur l'atelier de peinture. Zone de couverture : moitié du hangar, côté piste, y compris les bureaux.

Hangar 4

Installation sous eau - 6 po, Vernon

Coin nord-est du plancher du hangar, panneau Chemtronics micro 1002, modèle hdr 500, 2 bouteilles de 50 lb de bicarbonate de sodium, Kidde (Fenwall), 5 détecteurs supervisés, dispositif d'arrêt du système CVCA, 7 buses ouvertes avec couvercles, installés en 1996. Zone de couverture : atelier de peinture.

C252-H004-D4014-0002 |Installation sous eau – 6 po, Vernon

Côté route, modèle B, dispositif d'alarme d'incendie à ailettes Potter VSR- F, Reliable, robinet avec colonne de manœuvre côté route, robinet-vanne de régulation et robinet avec colonne de manœuvre supervisés, raccord pompier côté route, 8 têtes d'extincteur suspendues à déclenchement rapide fermées, 109 têtes d'extincteur suspendues, 187 têtes d'extincteur debout fermées pour un total de 304 têtes d'extincteurs, installées en 1954, modifiées en 1976 et 1996. Zone de couverture : moitié du hangar, côté piste, y compris les bureaux, basse pression fixée à 110 lb/po², essai d'inspection de l'armoire à outil, coin sud-ouest.

Hangar 6

C252-H006-D4014-0001 |Installation sous eau – 6 po, Reliable

Modèle B, dispositif d'alarme incendie à ailettes Potter VSR-F, Reliable, robinet avec colonne de manœuvre côté route, dispositif d'arrêt de système CVCA, 13 têtes d'extincteurs suspendues à déclenchement rapide, 1 tête d'extincteur debout à déclenchement rapide, 29 têtes d'extincteurs suspendues à déclenchement rapide, pour un total de 218 têtes. Installées en 1954, modifiées en 1970 et 1996, basse pression fixée à 110 lb/po².

Zone de couverture : moitié du hangar, côté route, y compris les bureaux.

Appendice A 4° Escadre Cold Lake, AB **W6895-20-0043**

Hangar 7

11 installations Deluge de 6 po, 1 installation préaction de 2,5 po, 1 installation sous eau de 4 po, 1 pompe d'incendie électrique Cutler-Hammer, Type FD, régulateur pour service complet, 1 pompe régulatrice avec régulateur de la pompe d'appoint Westinghouse, 2 dispositifs anti-refoulement à pression réduite Watts de 10 po, 2 réservoirs à mousse de 2 271 L chacun (AFFF 3%), 12 stations de mousse.

Hangar 8

C252-H008-D4014-0001 |Installation sous eau – 8 po, Grinnel Salle mécanique coin sud-ouest, panneau du système 3, modèle A, dispositif d'alarme d'incendie, à ailettes et à pression, Grinnel, robinet avec colonne de manœuvre du côté ouest supervisé, robinet-vanne de régulation et robinet avec colonne de manœuvre à basse pression, raccord pompier côté ouest, 242 têtes d'extincteur fermées, installées en 1975, essai d'inspection dans le bureau du coin nord-ouest. Zone de couverture : côté ouest du plancher du hangar et les bureaux et 2 robinets armés.

C252-H008-D4014-0002 |Installation sous eau – 8 po, Grinnell Salle mécanique coin sud-ouest, modèle A, dispositif d'alarme d'incendie, à ailettes et à pression, Grinnel, robinet avec colonne de manœuvre du côté ouest supervisé, robinet-vanne de régulation et robinet avec colonne de manœuvre à basse pression, raccord pompier côté ouest, 260 têtes d'extincteur fermées, installées en 1975. Zone de couverture : côté est du plancher du hangar et les bureaux, 2 robinets armés.

Hangar 9

C252-H009-D4014-0001 |Installation sous eau – 6 po, F2001 Mur est du hangar, modèle F2001, dispositif d'alarme d'incendie à ailettes, robinet-vanne de régulation et robinet avec colonne de manœuvre supervisés, raccord pompier côté est, 9 têtes d'extincteurs suspendues à fusible, 132 têtes d'extincteurs debout à fusible, installées en 1983, essai d'inspection du coin sud-ouest de la porte du hangar. Zone de couverture : toutes les aires.

Hangar 10

3 installations Deluge de 6 po avec panneau de déclenchement AFP-400, 2 systèmes préaction de 2,5 po avec panneau d'incendie AFP-400, 4 installations sous eau de 4 po, 3 pompes d'incendie diesel avec pompe Tornatech, modèle du contrôleur nº FPD- N-24-F-BC-10, réservoir de mousse AFFF de 9 100 lb, 6 stations de mousse, 5 bornes d'incendie et 11 robinets avec colonne de manœuvre.

Bâtiment 5

C252-B005-D4014-0001 |Installation sous eau – 6 po, Grinnel

Côté hangar, panneau du système 3 Pyrotronics, modèle F2001/AUCUNE chambre de retardement, Grinnell, robinet avec colonne de manœuvre situé sur le côté de la route Athabasca, robinet-vanne de régulation, robinet avec colonne de manœuvre et prise d'incendie supervisés, côté hangar, 311 têtes fermées à fusible, installées en 1954, modifiées en 1980, essai d'inspection de l'entrepôt sud-ouest, manuel de PPMU. Zone de couverture : bâtiment d'origine, y compris 2 aires de véhicules, 1 robinet armé d'incendie, 1 atelier de peinture, boutiques et bureaux principaux.

C252-B005-D4014-0002 |Installation sous eau – 4 po, Gem

Nouvel ajout du côté est, panneau du système 3 à l'entrée principale, modèle F2001/ aucune chambre de retardement, dispositif d'alarme d'incendie à ailettes VSR-F, Grinnell, robinet avec colonne de manœuvre, 1 raccord pompier, côté hangar, 78 têtes d'extincteur à déclenchement rapide, installées en 1993, essai d'inspection du coin sudouest, côté bureau.

Zone de couverture : nouvel ajout en face du service des incendies.

C252-B005-D4014-0003 |Installation sous eau - 4 po, Gem

Station de lavage, panneau du système 3, modèle F2001, dispositif d'alarme incendie PS10-1, Grinnell, robinet avec colonne de manœuvre situé sur le côté de la route Athabasca, robinet-vanne de régulation et robinet avec colonne de manœuvre supervisés.

Bâtiment 63

C252-B063-D4014-0001 |Installation sous eau – 6 po, Gem F2001

Sous-sol, panneau système 3, modèle F2001, pression du dispositif d'alarme d'incendie, Grinnell, robinet avec colonne de manœuvre sur le côté sud-ouest, raccord pompier du hangar, têtes d'extincteurs fermées et à fusible, installées en 1958, modifiées en 1990, essai d'inspection du mur est de l'atelier de batterie et du nouveau garage.

Zone de couverture : bâtiment en entier.

Bâtiment 69

C252-B069-D4014-0001 |Installation sous eau – 4 po, Globe H-3

Aucune information

C252-B069-D4014-0002 |Installation sous eau – 4 po, Globe H-3

Aucune information

Zone de couverture : côté nord

Bâtiment 75

C252-B075-D4014-0001 |Installation sous eau – 6 po, interrupteur de débit

Salle mécanique nord-est, panneau Edwards, modèle A1, dispositif d'alarme d'incendie sous pression Gamewell, pièce 47463, Mcavity, robinet avec colonne de manœuvre sur la cêté pard (aire de pique pique de l'IEDCC)

le côté nord (aire de pique-nique de l'IFRCC).

Robinet avec colonne de manœuvre Honeywell supervisé, basse pression, raccord pompier côté est, 99 têtes d'extincteurs debout fermées, installées en 1962, essai d'inspection du coin nord-ouest.

Zone de couverture : bâtiment en entier, basse pression fixée à 90 lb/po2.

Bâtiment 102a

Poste de pompage 419 | EGS effectue l'entretien situé sur l'aire de trafic TACK

Bâtiment 170

C252-B170-D4014-0001 |Installation sous eau - 4 po, Fryco

Salle mécanique 101, panneau Secutron, MR2200X2, robinet avec colonne de manœuvre sur le côté nord de la salle mécanique, raccord pompier du côté nord de la salle mécanique, carac. auto. du système de CVCA.

584 x2 têtes d'extincteur fermées et ouvertes. Installées en 1984. Essais d'inspection du coin nord-est de la salle 309, 3 étages, robinet-vanne de régulation et robinet avec colonne de manœuvre supervisés.

Zone de couverture : côté est du terrain d'aviation.

C252-B170-D4014-0002 |Installation sous eau - 4 po, Astra

Salle mécanique 128, panneau pyrotronics sys3, modèle C, Astra, robinet avec colonne de manœuvre sur le côté nord de la salle mécanique, robinet-vanne de régulation et robinet avec colonne de manœuvre supervisés, raccord pompier côté nord de la salle mécanique, carac. auto. du système de CVCA, 236 têtes d'extincteurs fermées et à fusible, installées en 1984, essai d'inspection de la pièce 109 A.

Zone de couverture : tous les planchers du côté du simulateur (1 OSA de l'EMA) côté ouest **** Tout le halon a été enlevé, les panneaux de déclenchement sont toujours présent ****

Bâtiment 171

C252-B171-D4014-0001 |Installation sous eau – 6 po, Gem F3201 Salle mécanique, côté est, panneau Pyrotronics sys 3, modèle E, dispositif d'alarme d'incendie à ailettes VSR-F sur les colonnes montantes, Reliable, robinet avec colonne de manœuvre situé sur le côté route, verrouillé et sans surveillance. 4 robinets-vannes de régulation sur chaque colonne montante, raccord pompier côté route, carac. auto. de la pompe de surpression, têtes d'extincteurs fermées, à fusible et cassables, installées en 1994/1995.

Zone de couverture : bâtiment en entier, essai d'inspection du coin nord-ouest de l'entrepôt.

Bâtiment 172

Installation sous air de 4 po, réservoir de mousse AFFF de 2 052 litres, installation sous eau de 4 po.

W6895-20-0043

Bâtiment 173 Installation Deluge de 4 po, réservoir de mousse AFFF de 2 736 lb, installation préaction

de 2 po avec panneau de déclenchement Secutron, modèle R MR-2400.

Bâtiment177 3 installations Deluge de 6 po, 2 installations sous eau de 4 po, réservoir de mousse

AFFF de 3 000 lb à 6 % de mousse et système Simplex System, 3 panneaux de

déclenchement, 3 installations sous eau de 6 po.

Bâtiment 183 3 installations Deluge de 6 po, 2 installations Deluge de 4 po, installation Deluge de 3 po,

2 réservoirs de mousse AFFF de 757 lb avec panneau d'incendie Secutron modèle-R

MR 2400, 1 installation sous eau avec un robinet d'alarme de 4 po.

Bâtiment 325 Bâtiment des pompes à incendie (PLER).

Bâtiment 420 PLER |Système 1 – installation sous eau

Salle mécanique 140, alarme locale uniquement, type DVAC, panneau Secturon MR 2400, entrée principale, modèle 744, aire de 1 500 pi², Viking, détecteur de chaleur et de fumée, supervisé, raccord pompier côté est, têtes d'extincteur ouvertes, installées en 2002, essai d'inspection dans l'atelier des pompiers.

Bâtiment 426 PLER |Système 1 – installation sous air

PLER sommet, alarme locale uniquement, agent propre, panneau simplex sur le mur est, modèle Inergen, 2 ensembles de bouteilles (15) et (16), vidange manuelle, mur nord, porte principale, Ansul, détecteurs de chaleur et de fumée, armement et désarmement, mur est, supervisés, caratéristiques auto, fermeture d'échappement/prise d'air, installation de 2011, 5 têtes ouvertes, vidange manuelle, avertisseur d'incendie, porte principale.

Zone de couverture : 224,4 m² y compris les panneaux des groupes auxiliaires de bord et les panneaux électriques.

Bâtiment 549 C252-B549-D4014-0001 |Installation sous eau - Gem F-3021- 4 po, Grinnell

Salle mécanique côté est, modèle F2001, dispositif d'alarme incendie Potter, WFS-5, Grinnel, robinet avec colonne de manœuvre du côté est, supervisé, robinet-vanne de régulation et robinet avec colonne de manœuvre à basse pression, raccord-pompier côté est, pompe de pression d'accès, au moins 60 têtes d'extincteur fermées et à fusible, installées en 1991. Zone de couverture : salles de classe, aides à l'instruction, entrepôt protégé, matériel de communication, salle électrique, salle mécanique, corridor, salle de réunion, bureaux.

C252-B549-D4016-0001 | Système préaction 2 po, Grinnell. Salle mécanique côté est, panneau de la salle à ordinateurs, Pyrotronic, modèle B, inondations, Grinnell, 6 détecteurs de fumée, 2 zones, robinet avec colonne de manœuvre du côté est, robinet-vanne de régulation supervisé, raccord pompier côté est, dispositif d'arrêt du système

A 1/7

W6895-20-0043

CVCA, 6 têtes d'extincteur suspendues et fermées, installées en 1991. Zone de couverture : essai d'inspection de la salle à ordinateurs, salle à ordinateurs seulement, *** Avant l'essai, composer le poste 7791 ***

Bâtiment 551

Installation Deluge de 4 po, installation sous eau de 4 po, réservoir de 900 lb avec un système Pyrotronics, panneau d'incendie à 3 déclenchements.

Bâtiment 581

C252-B581-D4014-0001 |Installations sous eau – 6 po, Gem F-3021 Salle mécanique côté nord, modèle F2001, pression du dispositif d'alarme d'incendie, Grinnel, robinet avec colonne de manœuvre du côté route ouest, robinet avec colonne de manœuvre CGVS supervisé, antigel, raccord pompier côté route ouest, 158 têtes d'extincteurs fermées, installées en 1992, essai d'inspection du coin sud-ouest. Zone de couverture : toutes les aires.

Bâtiment 582

C252-B582-D4013-0001 |Installation sous air – 6 po, Gem F-3021.

Salle mécanique 105, panneau Edwards 6616, modèle F3021, pression du dispositif d'alarme d'incendie, Grinnel, robinet avec colonne de manœuvre du coin nord-est,

d'incendie, entrée principale, au moins 60 têtes d'extincteur fermées Gem F950,

installées en 1992.

Zone de couverture : toutes les aires.

Bâtiment 674

C252- B674-D4013-0001 |Installation sous air - 4 po, Central CSC

Pièce 138, modèle CSC, pression du dispositif d'alarme d'incendie, aucun robinet avec colonne de manœuvre, supervisé, raccord pompier, entrée principale, 20 têtes d'extincteurs debout fermées, installées en 1996, essai d'inspection de l'entrepôt du côté

est près de la porte de sortie.

Zone de couverture : aires d'entreposage du côté est.

Bâtiment 688

C252-B688-D4014-0001 |Installation sous eau – 4 po, Viking F-1 / interrupteur de débit. Salle 101, coin nord-est, dispositif d'alarme d'incendie à ailettes VSR-F, Viking, robinet avec colonne de manœuvre coin nord-est, 2 robinets-vanne de régulation et robinets avec colonne de manœuvre supervisés, raccord-pompier coin nord-est. Au moins 100 têtes d'extincteurs fermées et frangibles, installées en 1997, essai d'inspection de la pièce 117.

Zone de couverture : toutes les aires à l'exception du coffre de missiles.

Bâtiment 720

C252-B720-D4013-0001 |Installation sous air - 4 po

Salle mécanique 2 étages, panneau Notifer AFP 400, modèle F3 3021, pression du dispositif d'alarme d'incendie, Grinnel, AUCUN robinet avec colonne de manœuvre, robinet-vanne de régulation supervisé, raccord-pompier du côté nord, CVCA et

W6895-20-0043

compresseur d'air, 148 têtes d'extincteur debout à déclenchement rapide, installées en 1999, essais d'inspection du coin sud-est de l'aréna.

Zone de couverture : aréna bleu.

Bâtiment 720 C252-B720-D4013-0002 |Installation sous air – 4 po

Salle mécanique 2 étages, panneau Notifer AFP 400, modèle F3 3021, pression du dispositif d'alarme d'incendie, Grinnel, aucun robinet avec colonne de manœuvre, robinet-vanne de régulation supervisé, raccord-pompier du côté nord, CVCA et compresseur d'air, 156 têtes d'extincteur debout à déclenchement rapide fermées, installées en 1999, essais d'inspection du coin sud-est de l'aréna.

_ .

Zone de couverture : aréna rouge.

Bâtiment 722 Installation sous eau

Station de pompage du hangar nº 10, station de pompage 419 sur l'aire TAC.

Bâtiment 785 C252-B785-D4014-001 |Installation sous eau – pièces internes de 150 mm

Salle mécanique du 2e étage, panneau Secturon- mr 2900/2990, modèle Grinnell, dispositif d'alarme d'incendie PS 110 et de type à ailettes, Grinnell, aucun robinet avec colonne de manœuvre, robinet-vanne de régulation supervisé, raccord pompier côté route est, carac. auto., démarrage automatique de la pompe de surpression, au moins 140 têtes d'extincteurs fermées, installées en 2003. Zone de couverture : tout le bâtiment

et 2 robinets d'incendie armés.

Bâtiment 786 C252-B786-D4014-0001 |Installation sous eau – Interrupteur de débit – 2 po

C252-B786-D4013-001 |Installations sous air - Tyco modèle DPV- 1- 4 po

C252-B786-D4013-0002 | Installations sous air

C252-B786-D4014-002 | Installation sous eau - 2 po

DISPOSITIFS ANTI-REFOULEMENT DE LA 4^E ESCADRE

_	<u> </u>	OOIIII O AIIIII	ILLI OOLLINLII		ADILE	
BÂT.	LIEU	FAB.	TYPE	Nº MOD.	Nº SÉR.	DIAM.
B005	Baie de lavage	Watts	RP	909	178833	4 po
B005	Salle méc. 123	Watts	RP	0.009	A05328	½ po
B020	Salle méc.	Watts	RP	909QT	608634	¾ po
B030	Salle méc.	Watts	RP	909QT	467005	¾ po
B040	Salle méc.	Watts	RP	909QT3	47514	¾ po
B042	Salle méc.	Wilkins	DC	950	A01079	4 po
B044	Salle méc.	Ames	DC	4000S	48J0497	4 po
B054	Salle méc.	Watts	RP	909	82804	¾ po
B083	Chaufferie	Watts	RP	909QT	160971	¾ po
B085	Chaufferie	Watts	DC	709	243592	6 po
B104	Chaufferie	Watts	RP	909	143446	3 ро
B104	Chaufferie	Watts	RP	0.009	105535	1 po
B170	Loc. de refroidi.	Watts	DC	709	48140	³⁄₄ po
B170	Loc. trait. air	Watts	DC	709	41371	¾ po
B170	Loc. trait. air	Watts	RP	009QT	15078	2 po
B170	Loc. trait. air	Watts	RP	009QT	14720	2 po
B170	Loc. air. mot.	Watts	DC	700	302241	³⁄₄ po
B171	Chaufferie	Watts	RP	2000SS	4FJ3205	2 po
B172	Salle méc.	Zurn	RP	375XL	A089348	1 po
B177	Entrepôt peint.	Febco	RP	825Y	15336	3 ро
B400	Chaufferie	Watts	RP	2551	9	¾ po
B420	Chaufferie	Watts	DCVA	774X	1049492	4 po
B551	Local gicleurs	Hersey	DC	No.2	9009698	4 po
B551	Chauffe-eau	Watts	VB	288A	9752E	¾ po
B581	Chaufferie	Febco	DC	805 type YD	B17297	6 po
B581	Chaufferie	Watts	RP	009MT	43078	¾ po
B582	Chaufferie	Gruvlok		7800FP	7811FP	6 po
B582	Chaufferie	Febco	RP	825Y	AG5466	³⁄₄ po
B624	Chaufferie	Watts	RP	909QT	505914	³⁄₄ po
B624	Chaufferie	Watts	RP	909QT	648952	¾ po
B674	Salle méc.	Ames	DC	2000SS	2CL0072	4 po
B688	Chaufferie	Ames	DC	2000SS	2GM0261	4 po
B688	Chaufferie	Watts	RP	009M2QT	85134	³⁄₄ po
B720	Terrain soccer	Watts	RP	009MTQT	A04549	2 po
B720	Chaufferie	Wilkins	DC	975XL	719932	2 po

Appendice A 4e Escadre Cold Lake, AB **W6895-20-0043**

B720	Chaufferie	Ames	DC	2000SS	JN006	4 po
B720	Chaufferie	Watts	RP	23947	9	1 po
B783	Salle méc.	Ames	DCVA	2000SS	128127	6 ро
B783	Salle méc.	Watts	DC	709	137029	3 ро
B786	Chaufferie	Conbraco	RP	40204T2	TK027	¾ po
H007	Local gicleurs	Watts	RP	909-M1	402006	10 po
H007	Raccord siamoi	is Watts	RP	909-M1	402010	10 po
H007	Salle méc.	Wilkins	DC	975XL	673801	1 po
H008	Chaufferie	Hersey	RP	FDC	60049	¾ po
H009	Chaufferie	Watts	RP	009QT	52820	1 po
H010	Chaufferie	Watts	RP	009QT	52823	1 po
H010	Loc. gr. élec.	Conbraco	RP	40-209-02	NE407	2 ½ po
H010	Salle méc.	Watts	RP	009M267	146486	2
H010	Chaufferie	Conbraco	RP	4020499T	KA092	¾ po
B654	2 ^e étage	Watts	RP	909M1QT	447639	2 po
B654	2 ^e étage	Watts	RP	909M1QT	446175	2 po
B70B		Watts	RP	909M2QT	143740	2 po
B731	Sous-sol			009M2QT	318645	1 po
B545	Rez-de-chauss	ée Watts		309		4 po
B545	Sous-sol	Watts		Z3	0743W	½ po
B70B	Sous-sol	Watts		Z3	0547W	½ po
B813	Salle méc.	Conbraco	RPZ	40203T2	161144	½ po

COLONNES MONTANTES DE LA 4^E ESCADRE

NBRE DE COLONNES MONTANTES	BÂT.	NBRE DE COLONNES MONTANTES
2	B6	1
2	B624	3
2	B63	1
2	B66	2
1	B69	8
2	B7	4
2	B785	3
2	B79	2
1	B8	2
4	B84	4
2	B85	6
18	B9	2
3	H1	21
6	H10	4
18	H2	8
6	НЗ	8
6	H4	8
2	H6	8
1	H7	13
1	H8	4
1	B52	1
1	B512	1
2	B511	1
2	B509	1
1		
	NBRE DE COLONNES MONTANTES 2 2 2 1 2 1 2 2 1 4 2 1 8 3 6 18 6 6 2 1 1 1 1 1 1 2 2 2	2 B634 2 B66 1 B69 2 B7 2 B785 2 B79 1 B8 4 B84 2 B85 18 B9 3 H1 6 H40 1 H7 1 H8 1 H8 1 B52 1 B512 2 B511 2 B509



Contract Number / Numéro du contrat	
W6895-20-0043	
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED	

SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A	- INFORMATION CON		ES A LA SE	CURITE (LVERS)	
1. Originating Government Department or Organization		.,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	2. Branch o	r Directorate / Direction génér	ale ou Direction
Ministère ou organisme gouvernemental d'origine	NATIONAL DEFEN	ICE	1	COLD LAKE	
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de so	us-traitance 3.	b) Name and Addre		tractor / Nom et adresse du so	ous-traitant
Brief Description of Work / Brève description du tra	avail L			<u>. </u>	
Electrical construction and installation services at 4 Wing					
	, oora carco				
5. a) Will the supplier require access to Controlled Go	oods?				No Yes
Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandis					✓ Non ☐ Oui
5. b) Will the supplier require access to unclassified r	nilitary technical data s	subject to the provis	ions of the Te	chnical Data Control	No Yes
Regulations?			4	diamanitiana de Dàntanant	Non L Qui
Le fournisseur aura-t-il accès à des données ter sur le contrôle des données techniques?	inniques militaires non	ciassifiees qui son	t assujetties ai	ux dispositions du Regiement	
Indicate the type of access required / Indiquer le to	/pe d'accès requis				
	•	dia CLASSIFIED :	afarantia a ar		C Na Vee
 a) Will the supplier and its employees require acce Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils 	accès à des renseign	ia/or CLASSIFIED I amants ou à des bis	niormation or	assets? Es et/ou: CLASSIEIÉS?	No Yes Oui
(Specify the level of access using the chart in Q		ements od a des bit	ens i No i Lot	S evod CDASSII IES!	LI NOB LI ÇU
(Préciser le niveau d'accès en utilisant le tablea		estion 7. c)			
6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaner	s, maintenance persor	nnel) require access	s to restricted	access areas? No access to	No / Yes
PROTECTED and/or CLASSIFIED information of					☐ Non ☑ Qui
Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeu à des renseignements ou à des biens PROTÉG				'accès restreintes? L'accès	
6. c) Is this a commercial courier or delivery requirem					No Yes
S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livrais	on commerciale sans	entreposage de nu	it?		Non Oui
7. a) Indicate the type of information that the supplier				a august la fournienaux dourn	
			Je d imorniation		avoii acces
Canada	NATO /	OTAN		Foreign / Étranger	
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la					
No release restrictions	All NATO countries		ı	No release restrictions	
Aucune restriction relative a la diffusion	Tous les pays de l'O	IAN	- 1	Aucune restriction relative à la diffusion	
			- 1	a la diliusion	
Not releasable					
À ne pas diffuser			- 1		
Bestriated to: / Limité à .	Destricted to 11 imit		- 1	Destricted to delimite A.	
Restricted to: / Limité à :	Restricted to: / Limite		- 1	Restricted to: / Limité à :	
Specify country(ies): / Préciser le(s) pays :	Specify country(ies):	/ Préciser le(s) pay	rs:	Specify country(les): / Précise	er le(s) pays ;
CANADA			F		
7. c) Level of information / Niveau d'information					
PROTECTED A	NATO UNCLASSIFII			PROTECTED A	
PROTÉGÉ A L	NATO NON CLASSI			PROTÉGÉ A	
PROTECTED B	NATO RESTRICTED	·		PROTECTED B	
PROTÉGÉ B	NATO DIFFUSION F			PROTÉGÉ B	
PROTECTED C	NATO CONFIDENTI			PROTECTED C	
PROTÉGÉ C	NATO CONFIDENTI			PROTÉGÉ C	
CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	NATO SECRET NATO SECRET			CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	
SECRET	COSMIC TOP SECR	PET -	늮 나	SECRET	
SECRET	COSMIC TOP SECR			SECRET	
TOP SECRET	JOSHIO TIVEO GEO			TOP SECRET	
TRÈS SECRET				TRÈS SECRET	
TOP SECRET (SIGINT)				TOP SECRET (SIGINT)	
TRÈS SECRET (SIGINT)	A SECTION OF THE SECT			TRÈS SECRET (SIGINT)	

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

Canadä



Contract Number / Numéro du contrat W6895-20-0043

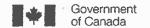
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

	plier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?	No Yes									
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? V											
	native, indiquer le niveau de sensibilité :	□ No □Vee									
	No Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets? Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate? Yes Oui										
	s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel : Jumber / Numéro du document :										
	SONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)										
10. a) Personn	el security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis										
✓	RELIABILITY STATUS CONFIDENTIAL SECRET TOP SECRET TRÈS SEC										
		OP SECRET RÈS SECRET									
	SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEMENTS										
	Special comments: Commentaires spéciaux :										
	Ostanonalios opostas.										
	NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided. REMARQUE: Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être f	ourni									
10. b) May uns Du pers	creened personnel be used for portions of the work? on DND PREMISES, UNSCREENED PERSONNEL onnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail? MAY ONLY ACCESS PUBLIC/RECEPTION	No Yes Non ✓ Oui									
	rill unscreened personnel be escorted? ffirmative, le personnel en question sera-t-il escorté?	No Yes Oui									
DART C. SAE	EGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)										
	ECOAROS (SOFF ETER) / FARTIE O FINESORES DE FROTESTICIA (FORMISSEUR)										
INFORMATIO	DN / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS										
11. a) Will the premise	supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or s?	No Yes Oui									
11. a) Will the premise	supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or s? isseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou										
11. a) Will the premise Le fourn CLASSI	supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or s? isseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou FIÉS? supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?	V Non Oui No Yes									
11. a) Will the premise Le fourn CLASSI	supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or s? isseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou FIÉS?	✓ Non Oui									
11. a) Will the premise Le fourn CLASSI	supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or s? isseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou FIÉS? supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? isseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?	V Non Oui No Yes									
11. a) Will the premise Le fourn CLASSI 11. b) Will the Le fourn PRODUCTIO	supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or s? isseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou FIÉS? supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? isseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?	Non Oui No Yes Non Oui									
11. a) Will the premise Le fourn CLASSI 11. b) Will the Le fourn PRODUCTIC 11. c) Will the p occur at Les insta	supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or s? isseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou FIÉS? supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? isseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? N roduction (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment the supplier's site or premises? illations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ	V Non Oui No Yes Non Oui									
11. a) Will the premise Le fourn CLASSI 11. b) Will the Le fourn PRODUCTIC 11. c) Will the p occur at Les insta	supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or s? isseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou FIÉS? supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? isseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? N roduction (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment the supplier's site or premises?	Non Oui No Yes No Oui									
11. a) Will the premise Le fourn CLASSI 11. b) Will the Le fourn PRODUCTIO 11. c) Will the p occur at Les instatet/ou CL	supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or s? isseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou FIÉS? supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? isseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? N roduction (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment the supplier's site or premises? illations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ	Non Oui No Yes Non Oui									
11. a) Will the premise Le fourn CLASSI 11. b) Will the Le fourn PRODUCTIC 11. c) Will the p occur at Les insta et/ou CL INFORMATIC 11. d) Will the s	supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or s? isseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou FIÉS? supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? isseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? N roduction (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment the supplier's site or premises? aliations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ ASSIFIÉ? N TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI) upplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED	Non Oui Non Yes Oui Non Yes Non Oui No Yes Non Yes									
11. a) Will the premise Le fourn CLASSI 11. b) Will the Le fourn PRODUCTIO 11. c) Will the poccur at Les instatet/ou CL INFORMATIO 11. d) Will the s informati Le fourni	supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or s? isseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou FIÉS? supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? isseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? N roduction (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment the supplier's site or premises? illations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ ASSIFIÉ? N TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)	No Yes Oui No Yes Oui No Yes Oui									

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

Canadä^{*}



Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat

W6895-20-0043

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

PART C -	(continued) / PARTIE C - I	(suite)

For users completing the form manually use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.

Les utilisateurs qui remplissent le formulaire manuellement doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form **online** (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions. Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire **en ligne** (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

Category Catégorie	PROTECTED PROTEGE				ASSIFIED ASSIFIÉ		NATO					COMSEC				
	А	В	С	CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET	NATO RESTRICTED	NATO CONFIDENTIAL	NATO SECRET	COSMIC		TECT		CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET
				CONFIDENTIEL		TRÉS SECRET	NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIEL		SECRET COSMIC TRÈS SECRET	A	В	С	CONFIDENTIEL		TRES SECRET
Information / Assets Renseignements / Biens																
Production																
IT Media / Support TI		П	П												Ī	
IT Link / Lien électronique			Ī													
														_		
a) Is the descrip La description										SIFIÉE?					✓ Non	

										L		 	 		
IT Media / Support TI															
IT Link / Lien électronic	que														
12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED? La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification". Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.												Yes			
										CLASSIFIED? et/ou CLASS				V Non Non	Yes Oui
La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments). Dans l'affirmative, classifier le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquer qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).															